

BULLETIN D'INFORMATION



N^o 2

ROMBACH-LE-FRANC



*Bonne et
Heureuse
Année*



LE NOT DU MAIRE

Voici notre deuxième bulletin.

J'espère qu'il vous apportera les informations que vous souhaitez.

Je rappelle que ce bulletin n'est pas et ne doit pas être une chose figée. Il faut qu'il évolue aussi bien dans sa forme que dans son contenu en fonction des souhaits et des suggestions des Rombéchats : "C'EST VOTRE BULLETIN".

Par ailleurs il serait très souhaitable que sa rédaction et sa réalisation ne reste pas le fait d'une "seule et même" personne. J'attends la coopération et les suggestions de TOUS.

La parution de ce deuxième numéro coïncide avec le début de l'année 1987. Alors, comme le veut la tradition, permettez-moi de formuler quelques vœux très ardents pour notre village et ses habitants.

Je souhaite que 1987 soit l'année du renouveau pour notre vie associative; que toutes les associations se remettent en cause et se dynamisent; que notre village, tellement beau et tellement sympathique, redevienne une communauté vivante.

Je souhaite aussi, que notre commune retrouve sa prospérité d'antan. Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour y arriver: mais là aussi c'est une affaire de TOUS.

Aujourd'hui, cette prospérité dépend de plus en plus de l'environnement économique en général, et plus particulièrement de la situation économique de notre vallée. La SOLIDARITE doit être le mot clef. L'époque de l'individualisme et de l'isolement est définitivement révolue.

Le " VAL D'ARGENT " ne peut vivre et se développer que dans la mesure où les communautés, qui le constituent, sont vivantes et prospères. Et n'oublions jamais, sous peine de grosses désillusions, que la réciprocité est et sera de plus en plus vraie.

Enfin, en mon nom personnel et au nom de toute la municipalité, je présente à chacun et à chacune d'entre vous, mes vœux, les plus sincères et les plus chaleureux, de bonheur, de joie et de santé.

Que l'année 1987 voit la concrétisation de tous vos souhaits et de tous vos efforts.

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE

Raymond HESTIN

Maire de ROMBACH-LE-FRANC.

NOTRE SITUATION FINANCIERE

au 31 Décembre 1986.

Cette situation n'est pas encore florissante, il s'en faut de beaucoup. Mais le redressement est amorcé. Les mesures prises et les efforts consentis depuis six mois commencent à porter leurs fruits.

- Les créances (factures impayées) ont diminué d'environ 300 000F. Elles étaient de 995 000F. au 1er Juillet 1986 (Voir bulletin d'informations N° 1) Elles sont inférieures à 700 000 F. au 1er janvier 1987.

- Le déficit global (section de fonctionnement et section d'investissement) qui était de plus de 280 000 F. au 31.12.85, sera certainement inférieur à 180 000F. au 31.12.86. Le compte administratif 1986 nous le confirmera. Et ceci malgré les nombreuses créances de 1985 payées en 1986.

On peut raisonnablement penser, que le reliquat de ce déficit global pourra être résorbé en 1987.

Voici donc deux motifs de satisfaction, mais il reste des points noirs. Pour ne pas entrer trop dans le détail, nous n'en citerons que deux:

- le déficit de fonctionnement qui était de 789 000 F. au 31.12.85
- le fonds de roulement qui était négatif à -282 000F. au 31.12.85

Il est bien évident que ces deux points noirs ne pourront être résorbés en 1987. Il faudra plusieurs années pour redresser la section de fonctionnement et pour reconstituer le fonds de roulement à un niveau raisonnable.

Ce fonds de roulement ^{est} strictement indispensable pour le bon fonctionnement de notre trésorerie.

Afin d'éviter de trainer des factures impayées comme un boulet pendant plusieurs années, il a été demandé au Préfet du Haut-Rhin de bien vouloir nous accorder:

- a) une subvention exceptionnelle
- b) une avance remboursable sur deux ans à un taux d'intérêt de 3,5 % .

Si ces deux demandes étaient honorées, cela permettrait de résorber immédiatement toutes nos créances et de repartir ainsi sur le bon pied.

Il ne nous reste plus qu'à espérer, qu'en guise d'étrennes, Monsieur le Préfet du Haut-Rhin nous donne satisfaction.

POURQUOI UNE AUGMENTATION DU PRIX DE L'EAU ?

Les Rombéchats ne comprennent pas et je dois l'avouer, cette incompréhension est parfaitement justifiée.

En effet, tout le monde sait que Rombach possède de nombreuses sources qui ne sont pas à la veille de se tarir en particulier du côté de la Hingrie.

Mais vers la fin des années 1970, un incident a pu faire croire que les sources captées à l'époque, ne suffisaient plus pour approvisionner tous les Rombéchats.

Alors il a été décidé de capter de nouvelles sources à la Vaurière. On a construit un nouveau réservoir et on a effectué les travaux de raccordement de ce réservoir sur le réseau existant.

Cette opération a coûté : I 234 000 F.

Fallait-il ou ne fallait-il pas construire ce réservoir? Je n'ai pas à en juger.

Mais ce qui est sûr, c'est que pour rembourser tous les emprunts contractés pour l'ensemble des travaux effectués pour l'alimentation en eau potable et pour l'assainissement, la Commune verse annuellement la "modique" somme de 186 000 F. dont plus de la moitié concerne les travaux de la Vaurière.

A cette somme, il faut ajouter la redevance anti-pollution versée à l'Agence "Rhin-Meuse" d'un montant d'environ 15 000 F.

Donc, sans compter:

- les travaux d'entretien effectués tout au long de l'année,
- les frais d'analyses et autres petites dépenses annexes mais indispensables,
- les frais inhérents aux relevés des compteurs, à l'établissement des factures et à l'encaissement (1)

Le total des dépenses relatives à l'eau s'élève déjà à 201 000 F.

La consommation annuelle de la commune étant d'environ 35 000 M3, le prix de revient de l'eau est donc au minimum de:

$$\frac{201\ 000}{35\ 000} = \boxed{5,74 \text{ F. au M3}} \text{ dont } 2,70 \text{ F. du seul fait de la Vaurière.}$$

Ce prix de revient n'a pratiquement pas évolué depuis 1981. Depuis 1981 jusqu'au 30 Septembre 1986, la commune encaissait:

- pour l'eau : 2,50 F. au M3
- pour le fonds national: 0,075 F. "
- pour la redevance antipollution : 0,44 F. "

Soit au total: 3,015 F. au M3

d'où une perte de 2,725 F. au M3.

- 5 -

LA STATION D'EPURATION INTERCOMMUNALE

En Décembre 1983 il a été décidé d'un commun accord entre les trois communes de Ste Croix aux Mines, de Lièpvre et de Rombach-le-Franc, de construire une station d'épuration intercommunale qui serait située sur le territoire de la commune de Lièpvre.

En vue de la construction future de cette station, les trois communes ont effectué de très grosses dépenses d'investissement pour l'assainissement. La commune de Rombach, pour sa part, a effectué les deux premières tranches de travaux en 1978 ET 1981 pour une somme totale de **900 000** F. C'est ainsi qu'actuellement 200 à 215 personnes sont branchées ou branchables au réseau d'assainissement.

Il est bien évident que si la station ne se construisait pas, toutes ces dépenses des trois communes auraient été effectuées inutilement.

Mais cette station coûte cher en investissement et coûtera cher en fonctionnement:

- a) en investissement : 6 100 000 F. TTC dont 2 100 000 F. (plus 956 000 F. de TVA) à la charge des trois communes.
- b) en fonctionnement: Il faut prévoir une dépense annuelle d'environ 380 000 F. sans compter les grosses réparations estimées à 120 000 F. par an.

En un mot la dépense annuelle pour les trois communes sera de l'ordre de 600 000 F. Ce chiffre comprenant le remboursement de l'emprunt et le fonctionnement.

Si la répartition des charges se faisait, comme c'était prévu, proportionnellement au nombre d'habitants de chaque commune, la quote-part de Rombach serait d'environ 100 000 F. Par an. (sans tenir compte du gros entretien)

Compte-tenu du nombre, peu élevé, de personnes pouvant actuellement bénéficier de l'assainissement et de la situation financière que connaît notre commune, le Maire a adressé le 14 Août 1986, une lettre (dont vous trouverez la copie dans ce bulletin) au Président du SIVOM, avec copie aux Maires de Ste Croix aux Mines et de Lièpvre. Cette lettre fait part de l'impossibilité pour Rombach d'assumer une telle charge supplémentaire.

Mais il est bien évident qu'une telle lettre avait quelque chose de déplaisant pour le SIVOM et pour les communes de Ste Croix aux Mines et de Lièpvre. Ce qui est parfaitement compréhensible, celles-ci ayant déjà effectué la quasi-totalité des travaux d'assainissement, et, sans la station ces travaux n'avaient pas de raison d'être.

Alors que doit-on faire ?

La commune de Rombach s'est engagée, en 1983, au même titre que Lièpvre et Ste Croix aux Mines, à construire cette station d'épuration. Il est difficile maintenant de faire marche arrière sans remettre en cause la coopération intercommunale.

Pour sortir de l'impasse, le Maire de Rombach propose que la solution soit trouvée dans une nouvelle répartition des charges entre les trois communes.

Une première réunion a eu lieu dans ce sens le 7 Novembre 1986 au siège du SIVOM. Après une première simulation, la répercussion des frais de la station d'épuration sur le prix total du m³ d'eau serait de l'ordre de 2,88F. pour les seuls branchés ou branchables au réseau d'assainissement. Ce qui réduirait de plus des deux tiers la charge imposée à la commune de Rombach. Une deuxième réunion qui s'est tenue à Lièpvre le 23 Décembre 1986 a confirmé ces résultats.

Actuellement la décision est loin d'être arrêtée définitivement.

D'abord parce qu'il reste encore des investissements importants à effectuer dans les trois communes en vue d'éliminer les eaux claires parasites. Ceci est indispensable pour le bon fonctionnement de la future station d'épuration. Ces dépenses ont été chiffrées partiellement pour les communes de Ste Croix aux Mines et de Lièpvre, elles n'ont pas été chiffrées du tout pour ce qui concerne Rombach. Il n'est donc pas question de s'engager plus avant, si l'on ne connaît pas le montant exact de ces dépenses.

Ensuite, parce que la commune de Lièpvre, après les investissements importants qu'elle vient d'effectuer pour son alimentation en eau potable, craint "elle aussi" que le prix de revient du m³ d'eau dépasse 10 F.

A noter qu'à Rombach, si la station se construit, nous ne sommes pas au bout de nos investissements, puisqu'il n'y a même pas le tiers des habitants qui sont branchés ou branchables au réseau d'assainissement.

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE
DE

ROMBACH-LE-FRANC

ROMBACH-LE-FRANC, le 14 août 1986
TéL. 58.90.53

Arrondissement de Ribeauvillé
Département du Haut-Rhin



Le Maire de ROMBACH-le-FRANC

à

Monsieur le Président du S.I.V.O.M.
68160 Ste-Marie-aux-Mines

O B J E T : Station d'épuration intercommunale

Monsieur le Président,

Sans remettre en cause l'opportunité de la construction d'une station d'épuration intercommunale pour les communes de Ste-Croix-aux-Mines, Liépvre et Rombach-le-Franc, les circonstances actuelles m'obligent à vous faire savoir que la commune de Rombach-le-Franc ne pourra pas tenir ses engagements quant à ce projet.

En effet, la situation financière de la commune est telle que je ne peux plus accepter de contracter des emprunts supplémentaires même par l'intermédiaire du SIVOM. Les annuités à rembourser par habitant sont actuellement plus de deux fois supérieures à la moyenne des autres communes de la vallée. Après la construction de la station d'épuration, l'annuité par habitant sera de l'ordre de 1.000 F. (sans tenir compte de l'emprunt à court terme pour couvrir la T.V.A.), ce qui n'est absolument pas viable.

Par ailleurs, le budget "eau et assainissement" est actuellement très déficitaire. J'ai l'intention de l'équilibrer pour la gestion 1987, et si de plus, je répercute intégralement les annuités à rembourser pour la station d'épuration (sans tenir compte de la T.V.A.), et les frais de fonctionnement de celle-ci, le prix de vente de l'eau devra être alors supérieur à 10 F. le m³, c'est à dire plus de trois fois le prix actuel. Il me sera très difficile de faire admettre cela par les habitants de Rombach-le-Franc.

Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

LE MAIRE :

R. HESTIN

Copie à Messieurs les Maires de :
- Ste-Croix-aux-Mines
- Liépvre

P R O B L E M E D U C H A U F F A G E

La chaudière qui chauffait la Mairie, l'école et l'appartement de la Directrice d'école, ~~est~~ tombée en panne au printemps 1986. Après expertise, il fallut bien se rendre à l'évidence: elle était irréparable.

La chaudière qui alimentait l'église, très ancienne, semblait elle aussi à bout de souffle et allait tomber en panne d'un jour à l'autre.

Pour résoudre ce problème, le Conseil municipal demanda à un expert d'effectuer une étude et d'établir un devis.

L'étude fit apparaître, qu'il serait bon de remplacer les deux chaudières au coke, par une seule au fioul. Cela éviterait de nombreuses manipulations du combustible et cela coûterait moins cher.

Mais le montant du devis dépassait 130 000 francs; ce qui était inabordable pour la commune étant donné l'état de ses finances.

Alors il fut décidé que les travaux de montage de la chaudière seraient effectués par un ouvrier communal. Les dépenses se limiteraient donc à l'achat de la chaudière et de ses accessoires.

Ce qui fut décidé fut fait. Et après de nombreuses démarches voici le bilan de l'opération:

DEPENSES

- Achat de la chaudière, des accessoires et
de tous les matériaux et fournitures nécessaires: 59 117 F.
(Al'exclusion de l'alarme et du système de
régulation automatique) et des frais d'étude)

RECETTES

- Subvention du département du Haut-Rhin:	36 716 F.
- Remboursement de l'assurance:	22 100 F.
- Vente des chaudières défectueuses (ferraille)	<u>440 F.</u>
TOTAL RECETTES/	<u>59 256 F.</u>

Les Rombéchats constateront avec plaisir, qu'ils sont maintenant propriétaire d'une installation de chauffage neuve et rationnelle et qui, mise à part l'étude, ne leur aura pas coûté très cher.

Le Maire tient à préciser, que si cette opération a pu être menée à bien et dans d'excellentes conditions, c'est grâce au travail très important effectué par M. J.P. BENOIT et à la coopération des deux adjoints et de M. J.P. BOUTONNET. Il tient aussi à remercier M. J.C. BENOIT qui a bien voulu nous prêter gratuitement son matériel de soudure.

d'ordures (boîtes de conserve, peau de lapin, collants, chaussettes, bouteilles ...) Les pêcheurs voudraient bien me ferrer au bout de leur ligne, mais mon agilité et mon expérience me permettent d'échapper à leurs appâts. Les habitations s'estompent et la rivière devient moins encombrée. L'eau s'éclaircit et les ordures sont moins nombreuses. Par contre, des belles vannes d'antan, il ne subsiste que quelques bois d'eau vétustes ou sortis de leurs points d'ancrage par le tumulte du courant.

Mon ascension continue et la flore a remplacé les détritiques rencontrés jusqu'à présent. L'ennui est que la végétation n'est contrôlée par personne et une mini-forêt vierge s'installe rapidement.

SI moi; truite de rivière, je me suis permise de ces points qui me tiennent à cœur, c'est pour vous encourager, vous: pêcheurs, population et riverains, à mettre tout en oeuvre pour que les ordures ménagères soient mises à la poubelle, qu'un peu de nettoyage devant chez soi n'est pas quelque chose d'exceptionnel, mais un devoir que chacun devrait prendre en compte.

Dernièrement, "mes cousins poissons" du Rhin n'ont pas supporté l'indifférence de certains êtres humains. Pour la nature et moi "Fariot" de ROMBACH-LE-FRANC, à l'échelle réduite, je ne voudrais en aucun cas que ce genre d'expérience se produise.

Pour la sauvegarde de ce joli cours d'eau et pour la prolifération de mon espèce, je vous implore, vous villageois, de m'aider à survivre dans cette contrée si accueillante et tellement paisible.

N'oubliez en aucun cas que je souhaite rester au sein de votre environnement et d'avance je vous remercie.

UN PEU D'HISTOIRE

Le train de notre vallée va s'en aller doucement, pas vers Sélestat ou Ste Marie aux Mines, non, s'en aller pour de bon. Fini. Terminus, on décroche les Wagons, pour ne plus jamais les remettre. Et pourtant, n'en a-t-il pas rendu des services ce train dans notre vallée. Nous avons réussi à retrouver dans le Précis Historique de Ste Croix aux Mines l'Inauguration de ce même Chemin de Fer, il y a quelques 120 ans c'est à dire le 29 décembre 1864 exactement. Cet article est paru dans le journal de Sainte Marie aux Mines (N°I du 8 janvier 1865) et a été repris dans le Précis Historique de Ste Croix cité plus haut. C'est dans l'inauguration à partir de la gare de Ste Croix aux Mines que nous allons découvrir. Décontractez-vous, cela en vaut la peine. Ecoutez :

La fête de l'inauguration du Chemin de Fer de Sainte Marie aux Mines à SCHLEstadt a été célébré à Ste Croix aux Mines avec tout l'éclat que comportait la circonstance.

Dès le matin, une foule nombreuse se pressait aux abords de la station pour assister au passage du train qui se rendait à Schlestadt au devant des invités.

A voir de si bonne heure l'empressement de la population, on devait prévoir, pour l'arrivée du convoi officiel, la présence de presque tous les habitants.

En effet, une foule énorme envahissait la gare et c'est à peine si on pouvait se frayer un passage, tandis que le bureau de la station était comble de voyageurs se rendant aux fêtes de Ste Marie aux Mines.

Un arc de triomphe, élégamment construit, était chargé de drapeaux et des inscriptions, témoignages de la reconnaissance publique, se trouvaient placées à chaque face :

Sur la première (vers Schlestadt) on lisait : A L'EMPEREUR, A MM. LES PREFETS ET INGENIEURS ! et sur la seconde (vers Ste Marie aux Mines) : A LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'EST. De nombreuses guirlandes reliaient les longues lignes de sapins et donnaient à la station un aspect des plus agréables.

La foule grossissait comme un torrent et attendait avec la plus vive impatience l'arrivée du convoi officiel. Dans l'intervalle, le corps municipal, escorté par la compagnie des sapeurs pompiers, musique en tête, partaient de la Mairie pour la gare, afin d'assister à la réception des invités, pendant que les dépêches télégraphiques prévenaient de l'approche du train.

Enfin à dix heures, des salves d'artillerie annonçaient son arrivée ; les tambours battaient aux champs et la musique faisait entendre ses airs de joie.

M. le Préfet du Haut-Rhin (M le Baron Ponsard), Mgr l'Evêque de Strasbourg (Mgr André Raess), M Lefébure, député de l'arrondissement de Colmar, M le Baron de Reinach, député et plusieurs autres notabilités descendirent du convoi et s'arrêtèrent devant la station.

.../...

M. le Préfet adressa à M le Maire et à MM les officiers de la compagnie des félicitations et des encouragements et c'était vraiment digne de remarque de voir le premier magistrat du département s'entretenir avec nos sapeurs pompiers, qui conserveront tous un long souvenir de cette charmante mais trop courte visite. Mais là ne devaient pas s'arrêter les ovations de notre commune qui préparait une surprise pour le retour du convoi. Une illumination splendide de l'arc de triomphe s'appêtait et quand de nouvelles salves annoncèrent l'arrivée du train, des feux de bengale aux couleurs variées éclairaient toute la station et reflétaient au loin l'éclat de leur vive lumière.

Les invités et les voyageurs sortaient et admiraient ce spectacle imposant, on eut dit la station en pleine fournaise, un feu d'artifice et des torches de résine placées le long de la voie captivaient l'attention des spectateurs. Dans la journée eut lieu un banquet municipal et dans la soirée, un concert gratuit fut offert à notre population, dans l'établissement de M. Schmutz, brasseur.

Enfin, Ste Croix aux Mines a tenu à l'honneur de faire à leur passage, le plus brillant accueil aux personnes distinguées du convoi officiel et ses habitants conserveront un précieux souvenir de la fête de l'inauguration du Chemin de Fer.

Et voilà, je pense qu'il n'y a rien à ajouter. Nous pourrions presque dire que le rêve est terminé, le rêve du passé et que l'actualité nous a réveillé. Pour finir, nous croyons que ce texte valait la peine d'être sorti des oubliettes afin d'être plus connu. N'est-ce-pas votre avis ?